

COMPTE-RENDU AUDIO-CONFERENCE COVID-19 DU 5 JUIN 2020 ¹

SITUATION SANITAIRE

La décrue de la pandémie se dessine :

- pas de nouveaux collègues impactés ;
- 1 collègue déjà signalé et arrêté à cause des symptômes, il y a quinze jours.

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA)

Les effectifs au 04/06/2020 :

- 308 agents en activité dont 228 agents en présentiel et 80 en télétravail ;
- 7 agents en ASA.

SUJETS RH

Les congés/ARTT

Quand la régularisation sur les congés sera-t-elle faite ?

La direction locale précise que c'est en cours de saisie, les retours de tous les chefs de service ayant été réalisés.

Une organisation syndicale a demandé le nombre d'agents concernés par période et la moyenne du nombre de jours prélevés.

Le télétravail

1) La direction locale apporte des précisions sur le traitement des accidents du travail dont pourraient être victimes les télétravailleurs. Ces derniers sont couverts dans les mêmes conditions que s'ils travaillaient sur site. La seule différence est qu'ils n'ont pas en principe de trajet. Toutefois, les accidents de trajet pour lesquels ils sont couverts sont possibles dans 2 situations :

- en cas d'alternance entre le télétravail et le présentiel ;
- à l'occasion de la pause méridienne : le télétravailleur est couvert lorsqu'il se rend sur son lieu de restauration habituel (exemple : restaurant administratif).

2) Hormis les situations des personnes fragiles, l'alternance entre le télétravail et le présentiel devient la norme. Si le télétravail à 100 % disparaît progressivement après un dialogue entre le chef de service et les agents concernés, il faut garder des forces en télétravail.

¹ M. DACHICOURT était absent.

Les gardes d'enfants

Afin de tenir compte de la situation des télétravailleurs devant garder leurs enfants à cause de l'école fermée, la direction locale a donné des consignes aux chefs de service qui feront preuve d'indulgence vis-à-vis du travail rendu.

Les vacataires

Des vacataires seront bien recrutés pendant les grandes vacances.